



Célébrer un mariage civil à Vandœuvres

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de célébrer votre union à la mairie de Vandœuvres ; nous nous réjouissons dès lors de vous accueillir à la salle des célébrations.

Afin que ce moment exceptionnel se déroule dans la joie et la solennité, nous vous adressons ci-dessous quelques recommandations auxquelles vous voudrez bien vous conformer, la mairie étant à la fois un lieu public et un lieu de travail.

Salle des célébrations



D'une capacité de 25-30 places assises, la salle donne sur un magnifique parc arboré, agrémenté d'une place de jeux pour les enfants. Cette salle disposant d'une capacité d'accueil limitée, nous vous recommandons de venir visiter les lieux au préalable, durant les horaires d'ouverture de la mairie. La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le parc de la mairie est à votre disposition pour y réaliser des photographies, dans le respect du règlement des parcs, promenades, jardins publics, places de jeux et préaux de la commune de Vandœuvres.

Cérémonie

Vous et vos invités êtes priés de vous présenter à la mairie au moins 15 minutes avant le début de la cérémonie et vous regrouper à l'entrée de la salle des célébrations, côté parc.

Stationnement des véhicules

Sur demande adressée à la mairie en temps utile, la cour de la mairie peut être réservée au véhicule des mariés. Vos invités voudront bien stationner, soit dans le parking de la mairie, soit dans le parking communal du centre du village, situé à moins de 5 minutes à pied.

Entrée

L'accès à la salle des célébrations se situe à l'avant de la mairie, côté parc.

Afin de préserver la tranquillité des lieux et ne pas perturber le bon fonctionnement de la mairie durant les heures d'ouverture, nous vous prions de ne pas emprunter l'entrée principale, côté route.

ÉTAT CIVIL « ARRONDISSEMENT CAMPAGNE ET RIVE GAUCHE DU LAC »

Chemin des Rayes 3, 1222 Vézenaz

T +41(0)22 722 11 80 ; etat-civil@collonge-bellerive.ch

HEURES D'OUVERTURE

Lundi 8h30 à 11h00 / 15h00 à 18h30
Mardi 8h30 à 11h00 / 15h00 à 18h00
Mercredi 8h30 à 11h00 / 12h00 à 15h00
Jeudi et Vendredi 8h30 à 11h00 ou sur rendez-vous

MAIRIE DE VANDŒUVRES

Route de Vandœuvres 104, 1253 Vandœuvres

T +41(0)22 750 14 18 ; info@vandoeuvres.ch

HEURES D'OUVERTURE

Lundi et mardi 9h00 à 12h00 / 14h00 à 18h00
Mercredi à vendredi 9h00 à 12h00



Apéritif

Les apéritifs avec traiteur, food truck et installation de matériel ne sont pas acceptés. Afin de clôturer la célébration de manière conviviale, vous avez toutefois la possibilité d'organiser une petite verrée, pour autant que vous preniez en charge tous les aspects logistiques et que vous vous assuriez de la propreté des lieux.

Musique

Durant les horaires d'ouverture de la mairie, la diffusion de musique n'est pas acceptée à l'intérieur du bâtiment, sauf cas exceptionnels agréés par la mairie.

Confettis

Les jets de riz, de même que l'usage de pétards, ne sont pas acceptés. Sur le parvis de la mairie, côté parc, privilégiez les confettis biodégradables ou les bulles de savon.

Fin de la cérémonie

Après la cérémonie, il vous est demandé de quitter rapidement l'enceinte de la mairie afin de ne pas retarder l'éventuel mariage suivant, car il s'agit également pour eux d'un jour important.

Les Autorités communales vous présentent, Madame, Monsieur, tous leurs vœux de bonheur.

ÉTAT CIVIL « ARRONDISSEMENT CAMPAGNE ET RIVE GAUCHE DU LAC »

Chemin des Rayes 3, 1222 Vésenaz

T +41(0)22 722 11 80 ; etat-civil@collonge-bellerive.ch

HEURES D'OUVERTURE

Lundi	8h30 à 11h00 / 15h00 à 18h30
Mardi	8h30 à 11h00 / 15h00 à 18h00
Mercredi	8h30 à 11h00 / 12h00 à 15h00
Jeudi et Vendredi	8h30 à 11h00 ou sur rendez-vous

MAIRIE DE VANDŒUVRES

Route de Vandœuvres 104, 1253 Vandœuvres

T +41(0)22 750 14 18 ; info@vandoeuvres.ch

HEURES D'OUVERTURE

Lundi et mardi	9h00 à 12h00 / 14h00 à 18h00
Mercredi à vendredi	9h00 à 12h00